

## **Agence Nationale du Médicament Vétérinaire**

*Antibiorésistance : quelle stratégie pour l'ANMV à trois ans ?*

Gérard MOULIN et Jean-Pierre ORAND

**Mots-clés** : antibiorésistance, Écoantibio, médicament vétérinaire

L'Anses *via* son Agence nationale du médicament vétérinaire (ANMV)<sup>94</sup> a pour mission d'évaluer, selon les réglementations nationale et européenne en vigueur, les risques liés aux médicaments vétérinaires. Elle est notamment responsable de :

- La délivrance des autorisations administratives relatives au médicament vétérinaire ;
- La surveillance des effets indésirables des médicaments vétérinaires (dont les vaccins) utilisés pour la prophylaxie, le diagnostic ou le traitement des maladies animales, après leur autorisation de mise sur le marché ;
- La délivrance des autorisations administratives et le contrôle des établissements pharmaceutiques ainsi que surveillance du marché des médicaments vétérinaires.

Pour mener à bien ses activités l'ANMV s'appuie fréquemment sur des activités de recherche des laboratoires de l'Anses. Elle travaille avec d'autres directions de l'Anses telle que la Direction de l'Évaluation des Risques lorsque cette dernière est amenée à évaluer des risques impliquant le médicament vétérinaire<sup>95</sup>.

### **Le suivi de la consommation des antibiotiques**

Le sujet de la résistance aux antibiotiques alimente les discussions et les débats tant au niveau de la santé humaine qu'au niveau de la santé animale. Utilisés pour traiter un grand nombre de maladies bactériennes, les antibiotiques ont permis de réduire le nombre de décès dus à ces maladies (zoonoses<sup>96</sup>) dans les élevages. Ces succès ont toutefois menés à une augmentation importante de l'utilisation de ces médicaments. Ils sont devenus trop ou mal employés et des cas de résistances se multiplient. De plus, les gènes d'antibiorésistance sélectionnés par cet usage sont également susceptibles d'être transmis à des agents pathogènes pour l'homme. Il importe donc de maîtriser leur usage.

Depuis 1999, l'Agence nationale du médicament vétérinaire (Anses-ANMV) a initié un suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques. Ce suivi est réalisé en collaboration avec le Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif. Il est fondé sur les déclarations de vente des titulaires d'autorisations de mises sur le marché. En 2011, le volume total des ventes d'antibiotiques en France a été le plus faible depuis la mise en place du suivi, soit 913,6 tonnes. Ce minimum fait suite à la diminution continue des tonnages vendus ces dernières années, par exemple - 9,9 % entre 2010 et 2011.

Mais ces chiffres doivent être considérés avec prudence. En effet, plus qu'une restriction des usages, on observe l'évolution des techniques : les antibiotiques récents sont généralement plus actifs et nécessitent l'administration d'une quantité plus faible d'antibiotiques »<sup>97</sup>.

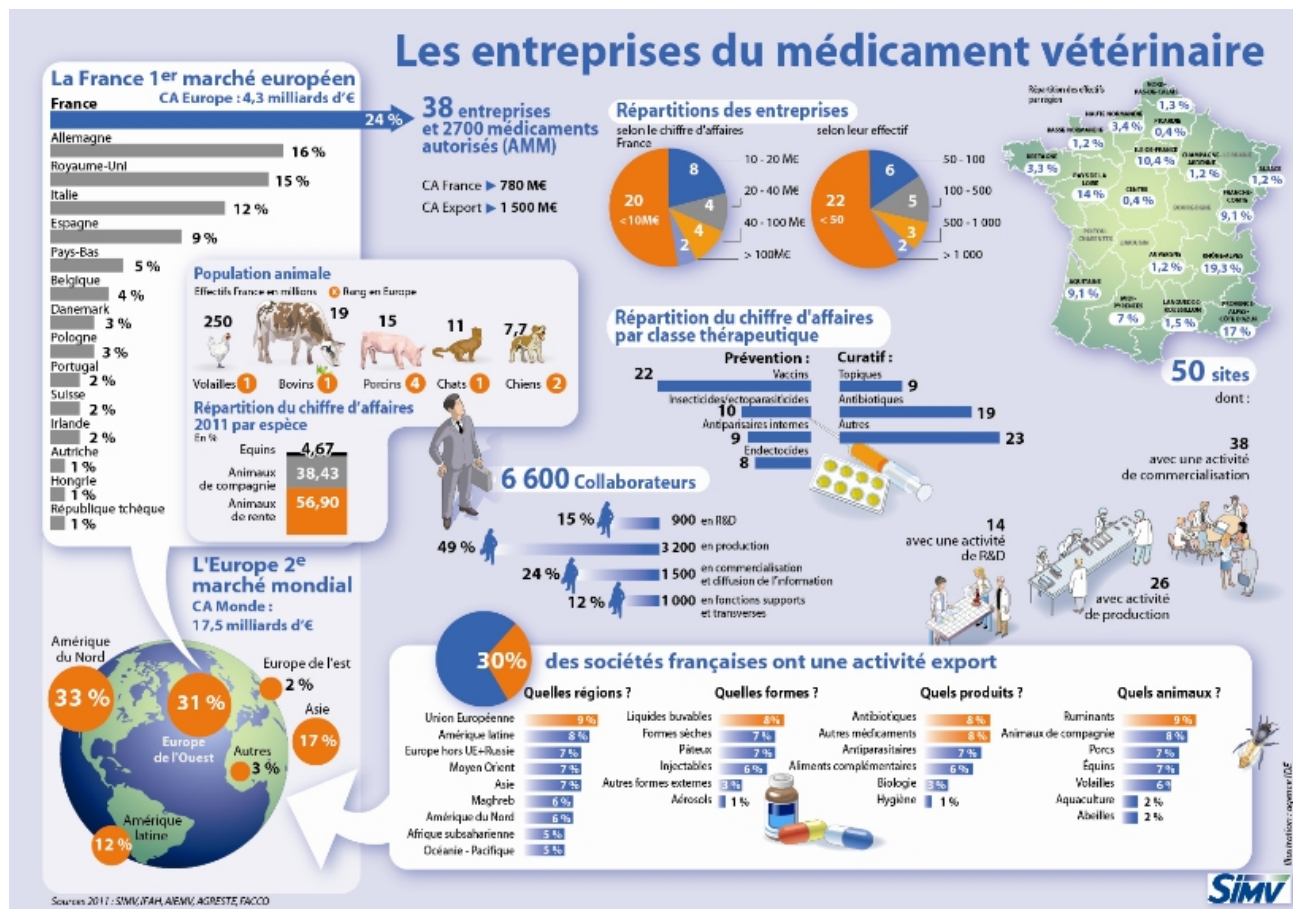
<sup>94</sup> Site internet : [www.anses.fr/fr/thematique/medicament-veterinaire](http://www.anses.fr/fr/thematique/medicament-veterinaire)

<sup>95</sup> Auto-saisine No 2011-02-092 sur les *Risques d'émergence d'antibiorésistances liés aux modes d'utilisation des antibiotiques dans le domaine de la santé animale*.

<sup>96</sup> Infections transmissibles à l'homme (Ex. campylobactériose, salmonellose...).

<sup>97</sup> Anses-ANMV, *Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2011*, p. 2.

D'autre part, cette évolution globale doit être nuancée en fonction des espèces animales et des familles de molécules. Ainsi, l'exposition aux céphalosporines de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> générations a augmenté pour certaines espèces comme les bovins (+ 8,5 %) et les chats et chiens (+ 33,9 %). C'est pourquoi, dans un futur proche pour mieux documenter le suivi des usages, **des enquêtes seront menées par filière** en croisant les données de vente avec les posologies et les durées « théoriques » de traitement qui peuvent être éloignées de la réalité du terrain.



Le marché de la santé animale (2011)

(Source : Syndicat de l'Industrie du Médicament Vétérinaire et Réactif)

### Le plan Écoantibio 2017

Dans le cadre du plan Écoantibio<sup>98</sup> (2012-2017), l'ANMV pilote un certain nombre d'actions en relation avec le ministère en charge de l'agriculture et les représentants professionnels (Ex. vétérinaires, éleveurs, industriels...) qui ont pour objectifs de :

- Construire des outils d'auto-évaluation pour les éleveurs et les vétérinaires pour permettre d'identifier les marges de progrès possibles (Mesure N° 5) ;
- Améliorer les informations contenues dans les résumés des caractéristiques du produit (RCP) et insérer un message d'éducation sanitaire dans les notices de type « l'usage inapproprié d'antibiotiques provoque l'apparition de résistances » (Mesure N° 24) ;
- Renforcer le contrôle de la publicité sur les antibiotiques et promouvoir la vaccination (Mesure N° 31) ;
- Poursuivre le suivi des ventes d'antibiotiques et de l'exposition ou encore créer un observatoire de l'utilisation au sein de l'Anses-ANMV et analyser les données relatives aux aliments médicamenteux (Mesure N° 34).

<sup>98</sup> Voir page 67.

### **Un contexte réglementaire évolutif**

Une bonne partie du suivi des médicaments vétérinaires se fait de façon harmonisée à l'échelle européenne, d'une part via les agences nationales travaillant en réseau avec l'agence européenne des médicaments (EMA)<sup>99</sup> située à Londres, d'autre part par la réglementation principalement européenne. Cette réglementation est en cours d'évolution et les nouveaux textes prendront mieux en compte le problème de l'antibiorésistance. L'ANMV joue un rôle actif dans ces domaines :

- Elle assure la représentation de la France au sein des groupes de travail et comités concernant le médicament vétérinaire à l'Agence européenne du médicament
- Elle participe de manière active aux discussions en cours au niveau européen en focalisant son action sur les groupes de travail jugés les plus importants<sup>100</sup> et sur la révision de la réglementation pharmaceutique vétérinaire.

Enfin au niveau international, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) se préoccupe également de ce problème de santé publique. L'ANMV a un mandat de « centre collaborateur » de l'OIE pour le médicament vétérinaire. La question de l'antibiorésistance ne connaît pas de frontières.

---

<sup>99</sup> Site internet : [www.ema.europa.eu](http://www.ema.europa.eu)

<sup>100</sup> L'AMEG (*AntiMicrobial Expert Group*) mis en place par la commission européenne et le JIACRA (*Joint InterAgency Consumption and Resistance Analysis EU expert working group*) pour analyser les résultats des systèmes de surveillance européens en matière de consommation et de résistance aux antibiotiques.